



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

**Extrait des délibérations  
du conseil d'administration**

-----  
**Séance du 12 décembre 2024**  
-----

**Président de séance :** Gérard MANFREDI

**Présents :**

**Titulaires** : Monsieur Bernard ASSO, Monsieur Yannick BERNARD, Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI.

**Suppléants** : Monsieur Jean-Jacques CARLIN, Monsieur Bernard DELIQUAIRE, Madame Céline DUQUESNE, Monsieur Jean-Pierre LAFITTE, Monsieur Gérald LOMBARDO, Madame Michèle OLIVIER,

**Procurations** : Monsieur Philippe PRADAL à Monsieur Anthony BORRE.

**RAPPORT N° 24-27 - Décision modificative n°2 de 2024 - Budget annexe relatif aux cantines**

Le projet de décision modificative n° 2 du budget annexe relatif aux cantines pour l'exercice 2024, que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen, est établi en équilibre à 2 000 €, réparti de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 0 €
- section d'investissement : 2 000 €

Cette décision modificative n° 2 enregistre :

- des réajustements budgétaires liés à l'exécution des dépenses et des recettes en investissement,
- des virements et des transferts de crédits, dont vous trouverez le détail dans le document joint en annexe, rendus nécessaires par l'exécution budgétaire 2024 en fonctionnement.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, d'approver la présente décision modificative n° 2 de 2024 pour le budget annexe relatif aux cantines, selon le niveau de vote suivant :

- niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- niveau du chapitre pour la section d'investissement.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- d'approver la présente décision modificative n° 2 de 2024 pour le budget annexe relatif aux cantines, selon le niveau de vote suivant :
  - niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - niveau du chapitre pour la section d'investissement.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*



*Charles Ange GINÉSY*

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**ETABLISSEMENT PUBLIC : DES ALPES-MARITIMES (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 28060051100263

POSTE COMPTABLE : DE LA PAIERIE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES

**M. 57**

**Décision modificative 2 (3)**

**Voté par nature**

BUDGET : SDIS CANTINE (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## **I - Informations générales**

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## **II - Présentation générale du budget**

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## **III - Vote du budget**

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

## **IV - Annexes**

### **A - Présentation croisée**

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

### **B - Annexes patrimoniales**

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	40
B3.1 - Etat des provisions constituées	42
B3.2 - Etalement des provisions	44
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	45
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	47
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	48
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	49
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	51
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	52
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	54
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	55
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	56

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

## I – INFORMATIONS GÉNÉRALES

### INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	1 117 561

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios	
	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	
3 Dépenses d'équipement brut / population	
4 Encours de dette / population (2) (3)	
5 DGF / population	
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

## I – INFORMATIONS GÉNÉRALES

### MODALITÉS DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5% ;
- Investissement : 7,5% ;

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

**I - INFORMATIONS GENERALES**  
**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)**

		I																					
		C1	C1																				
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE N-1</b>																							
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;">Dépenses</th> <th style="width: 25%;">Recettes</th> <th style="width: 25%;">Solde d'exécution ou résultat reporté</th> <th style="width: 25%;">Résultat ou solde (A)</th> </tr> <tr> <th style="text-align: right;">(2)</th> <th style="text-align: right;">(1)</th> <th style="text-align: right;">(3)</th> <th style="text-align: right;">(2)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL DU BUDGET</td> <td style="text-align: right;">0,00</td> <td style="text-align: right;">0,00</td> <td style="text-align: right;">0,00 A1</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Investissement</td> <td style="text-align: right;">0,00</td> <td style="text-align: right;">0,00</td> <td style="text-align: right;">0,00 A2</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">0,00</td> <td style="text-align: right;">0,00</td> <td style="text-align: right;">0,00 A3</td> </tr> </tbody> </table>				Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)	(2)	(1)	(3)	(2)	TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00 A1	Investissement	0,00	0,00	0,00 A2	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00 A3
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)																				
(2)	(1)	(3)	(2)																				
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00 A1																				
Investissement	0,00	0,00	0,00 A2																				
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00 A3																				

		I													
		C1	C1												
<b>RESTES A REALISER N-1</b>															
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;">Dépenses</th> <th style="width: 25%;">Recettes</th> <th style="width: 25%;">Solde (B)</th> </tr> <tr> <th style="text-align: right;">TOTAL des RAR</th> <th style="text-align: right;">0,00 III + IV</th> <th style="text-align: right;">0,00 B1</th> </tr> <tr> <th style="text-align: right;">Investissement</th> <th style="text-align: right;">0,00 III</th> <th style="text-align: right;">0,00 B2</th> </tr> <tr> <th style="text-align: right;">Fonctionnement</th> <th style="text-align: right;">0,00 IV</th> <th style="text-align: right;">0,00 B3</th> </tr> </thead> </table>				Dépenses	Recettes	Solde (B)	TOTAL des RAR	0,00 III + IV	0,00 B1	Investissement	0,00 III	0,00 B2	Fonctionnement	0,00 IV	0,00 B3
Dépenses	Recettes	Solde (B)													
TOTAL des RAR	0,00 III + IV	0,00 B1													
Investissement	0,00 III	0,00 B2													
Fonctionnement	0,00 IV	0,00 B3													

		I										
		C1	C1									
<b>RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)</b>												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td style="width: 25%;">TOTAL</td> <td style="width: 25%;">A1 + B1</td> <td style="width: 25%; text-align: right;">0,00</td> </tr> <tr> <td>Investissement</td> <td>A2 + B2</td> <td style="text-align: right;">0,00</td> </tr> <tr> <td>Fonctionnement</td> <td>A3 + B3</td> <td style="text-align: right;">0,00</td> </tr> </tbody> </table>				TOTAL	A1 + B1	0,00	Investissement	A2 + B2	0,00	Fonctionnement	A3 + B3	0,00
TOTAL	A1 + B1	0,00										
Investissement	A2 + B2	0,00										
Fonctionnement	A3 + B3	0,00										

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 rapporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement rapporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) 0,00
018 RSA		0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13 Subventions d'investissement (3)		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21 Immobilisations corporelles (3)		0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26 Participations et créances rattachées		0,00
27 Autres immobilisations financières (3)		0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) 0,00
011 Charges à caractère général (4)		0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014 Atténuations de produits		0,00
016 APA		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI		0,00
65 Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66 Charges financières		0,00
67 Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET**  
**VUE D'ENSEMBLE**

		<b>II</b>	
		<b>A</b>	
<b>VOTE</b>	Credits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1063) (1)	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
		2 000,00	2 000,00
		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
		=	=
	Total de la section d'investissement (3)	2 000,00	2 000,00
		+	+
<b>VOTE</b>	Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
		0,00	0,00
		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
		=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	0,00	0,00
		+	+
	<b>TOTAL DU BUDGET (5)</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>

(1) Au budget primitif, les crédits correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

**II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET**  
**PRÉSENTATION DES AP VOTÉES**

Numéro	AUTORISATION DE PROGRAMME (1)	Montant	
		Libellé	Chapitre(s)
	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>
	« AP de dépenses imprévues » (2)		0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations plurianuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

**II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET**  
**PRÉSENTATION DES AE VOTÉES**

Numéro	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Montant
	Libellé	Chapitre(s)	
	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>
	« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements plurannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.  
(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>					<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL IV = I + II + III
		I	II			
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	168 328,97	0,00	2 000,00	2 000,00	170 328,97
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>168 328,97</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>170 328,97</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>168 328,97</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>170 328,97</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>168 328,97</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>170 328,97</b>
--------------	-------------------	-------------	-----------------	-----------------	-------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>170 328,97</b>
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						II C1
--	--	--	--	--	--	----------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	52 065,62		2 000,00	2 000,00	54 065,62
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>52 065,62</b>		<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>54 065,62</b>

TOTAL	52 065,62	0,00	2 000,00	2 000,00	54 065,62
+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE					116 263,35
=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					170 328,97

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	54 065,62
---	-----------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF 023 + DF 042 - RF 042$  ou solde de l'opération  $RI 021 + RI 040 - DI 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>II</b>
					<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL IV = I + II + III
		I	II			
011	Charges à caractère général (4)	752 544,00	0,00	-1 500,00	-1 500,00	751 044,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	194 988,00	0,00	0,00	0,00	194 988,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMJ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	2 512,00	0,00	-500,00	-500,00	2 012,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>950 044,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 000,00</b>	<b>-2 000,00</b>	<b>948 044,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	500,00		0,00	0,00	500,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>951 544,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 000,00</b>	<b>-2 000,00</b>	<b>949 544,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	52 065,62		2 000,00	2 000,00	54 065,62
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>52 065,62</b>		<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>54 065,62</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 003 609,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 003 609,62</b>	
						+
					<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>1 890,23</b>

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 005 499,85</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses impulsées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET</b>						<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	193 100,00	0,00	0,00	0,00	193 100,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	811 899,85	0,00	0,00	0,00	811 899,85
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 004 999,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 004 999,85</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	500,00		0,00	0,00	500,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 005 499,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 005 499,85</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 005 499,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 005 499,85</b>
+						
<b>R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>						<b>0,00</b>
						=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>1 005 499,85</b>

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)</b>	<b>54 065,62</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5)  $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043$ .

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération  $DF 023 + DF 042 - RF 042$  ou solde de l'opération  $RI 021 + RI 040 - DI 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)			
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	2 000,00	0,00	2 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)			0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)			0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)			0,00
3... Stocks et en-cours			0,00
198 Neutralisation des amortissements			0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices			0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)			0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)			0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 000,00
--	----------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	-1 500,00		-1 500,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMJ	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	-500,00	0,00	-500,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	2 000,00	2 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>	<b>-2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
---	------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>			<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>			<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		2 000,00	2 000,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 000,00</b>
---	-----------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

		<b>III</b>
		<b>A</b>

**DEPENSES**

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) <b>III = I + II</b>
<b>TOTAL</b>	<b>168 328,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	168 328,97	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>168 328,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Crise de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)								
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>168 328,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>2 000,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES**

**RECETTES**

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
					II	III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>52 065,62</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>		<b>2 000,00</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I	II	III = I + II	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>021 Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>040 Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)</i>	<i>52 065,62</i>		<i>2 000,00</i>	<i>2 000,00</i>	<i>2 000,00</i>
<i>041 Opérations patrimoniales (7)</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>52 065,62</b>		<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
		<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)</b>		<b>0,00</b>	
			<b>Affectation au compte 1068 (9)</b>	<b>0,00</b>	
			<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>2 000,00</b>	

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*R1 040 = DF 042*).
- (5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*D1 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
								II	III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>168 328,97</b>	<b>1</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	168 328,97	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
21351 Bâtiments publics	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21735 Installations générales (mise à disposition)	27 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	22 192,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188 Autres immobilisations corporelles	94 336,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>168 328,97</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cptie de liaison : affectation (BA,réqie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45... Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

DES ALPES-MARITIMES - SDIS CANTINE - DM - 2024

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
				II	II			III = I + II
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>168 328,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
040      Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041      Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailier les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>							<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>							<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
			I	II	II	III = I + II	
<b>TOTAL</b>		<b>52 065,62</b>			<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	52 065,62		2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
281311	Bâtiments administratifs	351,00		0,00	0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	4 825,00		0,00	0,00	0,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	18 561,00		0,00	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménag't divers	109,00		0,00	0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	2 500,00		0,00	0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	654,00		0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	25 065,62		2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>52 065,62</b>		<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR l'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf f 65, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE – DEPENSES- AE NOUVELLES ET CREDITS DE L’EXERCICE**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	III	
									II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>1 003 609,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	752 544,00	0,00	0,00	-1 500,00	-1 500,00	0,00	-1 500,00	-1 500,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	194 988,00	0,00		0,00	0,00		0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	2 512,00	0,00		-500,00	-500,00		-500,00		-500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00		0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>950 044,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 000,00</b>	<b>-2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 000,00</b>	<b>-2 000,00</b>	<b>-2 000,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	500,00		0,00		0,00		0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00						
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>951 544,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 000,00</b>	<b>-2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 000,00</b>	<b>-2 000,00</b>	<b>-2 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	52 065,62			2 000,00	2 000,00		2 000,00		2 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>52 065,62</b>			<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>		<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (6)</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>0,00</b>

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.  
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.  
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 38 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
						0,00
013	Atténuations de charges (3)	1 005 499,85	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	193 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	811 899,85	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>1 004 999,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>1 005 499,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
	<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>0,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre sur la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

**II – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
									III = I + II	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>1 003 609,62</b>	<b>I</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>II</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 500,00</b>
011	Charges à caractère général (5)	752 544,00		0,00	-1 500,00	-1 500,00	0,00	0,00	0,00	-1 500,00
60611	Eau et assainissement	2 000,00		0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
60612	Energie - Electricité	26 000,00		0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
60623	Alimentation	117 500,00		0,00	-5 500,00	-5 500,00	0,00	-5 500,00	-5 500,00	-5 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	306,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	3 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 438,00		0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
60636	Habillement et vêtements de travail	500,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	573 900,00		0,00	2 520,00	2 520,00	0,00	2 520,00	2 520,00	2 520,00
61358	Autres	2 480,00		0,00	170,00	170,00	0,00	170,00	170,00	170,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 500,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 952,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	15 548,00		0,00	-170,00	-170,00	0,00	-170,00	-170,00	-170,00
6236	Catalogues et imprimés	1 020,00		0,00	-1 020,00	-1 020,00	0,00	-1 020,00	-1 020,00	-1 020,00
627	Services bancaires et assimilés	300,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 100,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	194 988,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	1 841,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFP	1 097,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	104 082,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	4 353,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	33 464,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	15 603,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	34 548,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	2 512,00		0,00	-500,00	-500,00	0,00	-500,00	-500,00	-500,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	1 000,00		0,00	-500,00	-500,00	0,00	-500,00	-500,00	-500,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) <b>III = I + II</b>
65888	Autres	1 012,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>950 044,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 000,00</b>	<b>-2 000,00</b>	<b>-2 000,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	500,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. : dépréc. actifs circulants	500,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					0,00
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>951 544,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 000,00</b>	<b>-2 000,00</b>	<b>-2 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	52 065,62			2 000,00	2 000,00			2 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	52 065,62			2 000,00	2 000,00			2 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>52 065,62</b>			<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>			<b>2 000,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détaller les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.  
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.  
(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.  
(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.  
(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.  
(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.  
(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

**II – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total
						(RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>1 005 499,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	193 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres Produits activités annexes (abonnements)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	193 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	811 899,85	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Débits et pénalités perçus	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	811 669,85	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	130,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>1 004 999,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	500,00	500,00	0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 005 499,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
	0,00

(1) Détaillez les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre ( $RF\ 042 = DI\ 040$ ) ( $RF\ 043 = DF\ 043$ ).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS****MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en déca duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
		Catégories de biens amortis	Durée (en années)
L	Bâtiments : Agencement Bâtiments	15	18/02/1998
L	Bâtiments : Construction Bâtiments	30	18/02/1998
L	Matériels Incendie et Secours : Cellule Amovible Spécialisée	15	18/02/1998
L	Matériel informatique : Pérophériques	5	18/02/1998
L	Matériel informatique : Info- Poste de travail	5	18/02/1998
L	Matériel informatique : Info- Système centraux	5	18/02/1998
L	Matériels divers : Mat Spécifiques	20	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : CAS, CID,VLT, VSR, VPI, CCI, CYNOPHILE	15	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : GCA, SEMI REMORQUE	17	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : MRP	20	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : Autres Véhicule /Secours	10	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : VRM	6	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : VSAB	8	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : Garantie décennale EPA	5	18/02/1998
L	Véhicules Divers : Voitures	10	18/02/1998
L	Logiciels : logiciels d'application et progiciels	8	11/06/2010
L	Logiciels : Logiciels bureautiques	3	11/06/2010
L	Projet refonte syst opérationnel-evolution réseaux radioélec comm opérationnelles (SIOP)	15	14/10/2010
L	Véhicules Feux Urbains : FPT, FPTM, FPTL, FPTLHR, FPTL/SR	17	23/06/2016
L	Véhicules Feux Urbains : EPA, EPSA, EPC	20	23/06/2016
L	Véhicules Feux de Forêts et Divers : CCLA <= 3,5 T, CCLB >=3,5 T, CCLFC, CCFM,CCFS,CCGC, CGCA	20	23/06/2016
L	Véhicules spécialisés et Interventions Diverses : VEMA (CPCE)	20	23/06/2016
L	Véhicules spécialisés et Interventions Diverses : VL , VTP	12	23/06/2016
L	Frais d'études . Non suivis de réalisation	5	06/12/2022
L	Mobilier / Matériel Bureau : Mobilier	15	17/06/2024
L	Mobilier / Matériel Bureau : Matériel de bureau	10	17/06/2024
L	Mobilier / Matériel Bureau : Photocopieurs	5	17/06/2024
L	Mobilier / Matériel Bureau : Mat. Électrique / Electronique	5	17/06/2024
L	Matériels Incendie et Secours : Matériel santé	10	17/06/2024
L	Matériels Incendie et Secours : Incendie et secours	10	17/06/2024
L	Matériels divers : Mat Classiques	10	17/06/2024

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
L	Matériels divers : Mat Electrique / Electronique	17/06/2024
L	Matériels divers : Mat Transmissions Resx de Transmission / Autres réseaux	17/06/2024
L	Subventions versées : Projet infrastructure Traitement de l'alerte - RRF	17/06/2024
L	Subventions versées : Matériels et équipements de transmission du nouveau réseau	17/06/2024
	5	5
	15	15
	10	10
	3	3

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D	<b>IV</b>
							B3.1
<b>PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N</b>							
Provisions pour risques et charges (3)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00			500,00	500,00	0,00	500,00
- des immobilisations	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00			500,00	500,00	0,00	500,00
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	0,00			500,00	500,00	0,00	500,00
- des comptes financiers	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00			500,00	500,00	0,00	500,00
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>							
Provisions pour risques et charges (3)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

## DES ALPES-MARITIMES - SDIS CANTINE - DM - 2024

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision B	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>0,00</b>		<b>500,00</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abandonnement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

		<b>IV – ANNEXES</b>	
		<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETALLEMENT DES PROVISIONS</b>	
		<b>B3.2 – ETALLEMENT DES PROVISIONS (1)</b>	
Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N****B9****B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent de maîtrise principal	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>	<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la qualité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotient de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotient de temps de travail / période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présente tout l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N****B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros	
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>	

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM. Administratif.

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

SI : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Spontit.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)).

(4) CONTRAT : Modif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1 : Accès à une activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2 : Accroissement saisonnier d'une activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indépendante.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1 : Absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2 : Justifie par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3 : Communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-4 : Accroissement temporaire d'une activité pour une durée maximale de 4,1 pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-5 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 41 pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6 : Emplois des communes (-2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contrat territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L.332-8 avec un agent contractual territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsqu'il concerne remplir, avant l'échéance de son contrat, les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).

343-1 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée déterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	116 263,35	0,00	0,00	116 263,35
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	116 263,35	0,00	0,00	116 263,35

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	116 263,35	0,00	0,00	116 263,35
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	116 263,35	0,00	0,00	116 263,35

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	52 065,62	2 000,00	2 000,00	54 065,62
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	52 065,62	2 000,00	2 000,00	54 065,62

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>				<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES</b>				
<b>EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>				<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

<b>Art. (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>Vote (2)</b>
	<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>	<b>I</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES				C1.3

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 52 065,62	2 000,00	VI 2 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222 FCTVA		0,00	0,00	0,00
10226 Taxe d'aménagement (3)		0,00	0,00	0,00
10227 Versement pour sous densité		0,00	0,00	0,00
10228 Autres fonds d'investissement		0,00	0,00	0,00
13146 Attributions compensation investissement		0,00	0,00	0,00
13156 Attributions compensation investissement		0,00	0,00	0,00
13246 Attributions compensation investissement		0,00	0,00	0,00
13256 Attributions compensation investissement		0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.		0,00	0,00	0,00
26... Participations et créances rattachées				
27... Autres immobilisations financières				
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		52 065,62	2 000,00	2 000,00
15... Provisions pour risques et charges				
169 Primes de remboursement des obligations		0,00	0,00	0,00
26... Participations et créances rattachées				
27... Autres immobilisations financières				
28... Amortissement des immobilisations				
281311 Bâtiments administratifs		351,00	0,00	0,00
281351 Bâtiments publics		4 825,00	0,00	0,00
281735 Installations générales (m. à dispo)		18 561,00	0,00	0,00
28181 Installations générales, aménagts divers		109,00	0,00	0,00
281838 Autre matériel informatique		2 500,00	0,00	0,00
281848 Autres matériels de bureau et mobiliers		654,00	0,00	0,00
28188 Autres immo. corporelles		25 065,62	2 000,00	2 000,00
29... Dépréciations des immobilisations				
31... Matières premières (et fournitures) (5)				
33... En-cours de production de biens (5)				
35... Stocks de produits (5)				
39... Dépréciation des stocks et en-cours				
481... Charges à rép. sur plusieurs exercices				
49... Dépréciation des comptes de tiers				
59... Dépréciation des comptes financiers				
024 Produits des cessions d'immobilisations		0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>		D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

<b>DEPENSES (1)</b>		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	0,00

**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

<b>RECETTES (1)</b>		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du OGCT.

(2) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqués par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transférées en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>		D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

<b>DEPENSES (1)</b>		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

<b>RECETTES (1)</b>		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqués par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
- (4) Montant des recettes de fonctionnement transférées en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>D5.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 26/11/2024

Présenté par le président (1),

A Nice, le 12/12/2024

Délibéré par l'assemblée le conseil d'administration (2), réunie en session

A Nice, le 12/12/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le conseil d'administration (2),(3).

Asso Bernard	
Bernard Yannick	
Borré Anthony	
Carlin Jean-Jacques	
Deliquaire Bernard	
Donadey Pierre	
Duquesne Céline	
Lafitte Jean-Pierre	
Lombardo Gérald	
Manfredi Gérard	
Pradal Philippe	
Rossi Michel	
Verola Auguste	

Certifié exécutoire par le président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice: 22

Nombre de membres présents: 13

Nombre de suffrages exprimés: 13 (12 + 1 pourvoi)

VOTES:

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de convocation: le 26 novembre 2024

Présenté par le président,  
A Nice, le 12 décembre 2024

Le président,

Délibéré par le conseil d'administration, réuni en session  
A Nice, le 12 décembre 2024

Les membres du conseil d'administration,

Certifié exécutoire par M. le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 18-12-2024 et de la publication le 18-12-2024

A Villeneuve-Loubet, le 18-12-2024

Décision modificative n°2 de 2024 – budget annexe relatif aux cantines